



DECISION N°2025-32 : Avenant n°1 au bail professionnel conclu le 18 décembre 2018

Le Maire de la Commune de La Plagne Tarentaise,

Vu la délibération n°2022-170 du 4 octobre 2022 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment le 5° ;

Vu les articles L57-A ET 57-B de la loi 86-1290 du 23 décembre 1986 ;

Vu le code civil notamment les articles 1713 et suivants ;

Vu le bail professionnel conclu le 18 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°2025-410 portant déport du Maire ;

Considérant la vente d'un fonds libéral intervenue entre Madame Solène Rombourg et Madame Léa Fizaine le 10 octobre 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Je décide de conclure un avenant n°1 au bail professionnel du 18 décembre 2018 contracté avec M. Antoine Simon et Mme Solène Rombourg, pour l'exploitation d'un local à usage de kinésithérapie et d'ostéopathie dans l'immeuble les Lodges 1970 à Plagne Centre.

Compte tenu de la vente d'un fonds libéral intervenu le 10 octobre 2023, il est nécessaire d'acter par avenant que Madame Léa Fizaine remplace Madame Solène Rombourg en tant que preneur aux côtés de Monsieur Antoine Simon.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée et inscrite au registre des décisions du Maire.

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte ou de la notification de la décision lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Date de publication:

Article 4 :

Monsieur l'Adjoint en charge de l'urbanisme et des ressources humaines, le Directeur Général des Services ainsi que le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Plagne Tarentaise,
Le 02/10/2025

L'adjoint en charge de
l'urbanisme et des ressources
humaines,
Daniel-Jean VENIAT

